



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



AFDELING OCMW'S

Vos ref.:
Nos ref.: LV/ALV/AMI/mvm/2018-064
Vos corresp.:
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Jean SPINETTE 02.238.51.56
Annexe :

Monsieur Théo Francken
Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 23 juillet 2018

Monsieur le Secrétaire d'État,

Concerne : LOI/ILA – Afbouwplan/plan de fermeture.

Fin juin, un courrier a été adressé à tous les CPAS pour leur annoncer une mauvaise nouvelle : le nombre de places en ILA à fermer. À ce moment déjà, c'était la fin d'une période très difficile dans la gestion de leurs ILA. En effet, depuis fin 2014 les CPAS ont dû gérer :

- la fermeture des places fin 2014 ;
- la crise d'accueil fin 2015 début 2016 avec l'introduction d'un plan de répartition obligatoire au même moment que la demande d'organiser 5 000 places supplémentaires en ILA ;
- l'introduction en 2016 d'un nouveau modèle d'accueil qui a fort changé le rôle des ILA ;
- le haut taux de places vides en ILA pendant une durée de presque deux ans ;
- la demande de rembourser 75 % des réserves en ILA ;
- le changement des règles de subventionnement des ILA pour le futur, notamment une réduction de la subvention de 2 % et une limite aux réserves ;
- la fermeture de 4 153 places en ILA en 2018.

Le moment est donc venu pour nous de vous communiquer notre évaluation de la trajectoire d'accueil parcourue ainsi que nos inquiétudes concernant le futur des ILA.

Concernant notre évaluation de la trajectoire passée, nous insistons sur le fait que l'application stricte du nouveau modèle d'accueil a causé un taux de places vides très élevé en ILA et ce, pendant une période de presque deux ans. Cela a été difficile à gérer pour les CPAS. Le fait que les centres d'accueil collectifs étaient dans le même temps en saturation est encore aujourd'hui incompréhensible pour les CPAS.

À cet égard, comme expliqué dans notre courrier du 26 octobre 2016, les CPAS regrettent que le Gouvernement n'ait pas fait preuve de plus de souplesse dans l'application du nouveau modèle d'accueil, afin de garantir une meilleure occupation des places ILA dont une partie a été ouverte à la demande explicite de ce même Gouvernement.

En ce qui concerne le futur des ILA, nous souhaitons insister sur l'avenir qui les attend et sur une série de points déjà évoqués dans les courriers et mails adressés à votre Ministère.

- Nous accueillons favorablement que les conditions de transfert en ILA pour les résidents ayant un haut taux de protection aient été modifiées afin qu'un plus grand nombre de résidents puissent aller en ILA, dans un délai plus court. Nous comprenons que cette décision est le résultat de négociations complexes au sein du Gouvernement. Néanmoins, les CPAS demandent que ce groupe cible soit suffisamment important pour que les ILA puissent conserver leur expertise et leurs réseaux, en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de protection internationale, qui sont encore en procédure. Or, sur la base des prévisions actuelles, nous estimons que les changements proposés n'élargiront pas suffisamment ce groupe cible. Pour cette raison, les CPAS estiment que ce groupe cible devrait pouvoir aller en ILA après un maximum de quatre semaines. Au cours de cette période, les bénéficiaires d'un premier accueil en collectif peuvent déjà être obtenus et l'intégration locale via l'ILA peut commencer dans les plus brefs délais.
- L'introduction du nouveau modèle d'accueil a été acceptée par les CPAS sous certaines conditions que nous avons indiquées dans notre courrier du 26 mars 2015. Nous n'entrerons pas à nouveau en détail sur cette question mais tenons à rappeler notre demande d'une évaluation quantitative et qualitative de ce nouveau modèle d'accueil, qui sera plus exhaustive et utile que le monitoring réalisé jusqu'ici. Il est aussi pertinent de rappeler que les assistants sociaux des ILA regrettent fortement la réduction de leur travail à un accompagnement focalisé sur la recherche de logements, une recherche qui doit se faire de façon tellement intensive qu'il reste (trop) peu de temps pour les autres aspects de l'accompagnement en termes d'intégration.
- Dans le même temps que l'annonce de cette fermeture importante, les CPAS se voient communiquer les nouvelles normes de qualité de l'accueil. Bien que les informations relatives à la qualité de l'accueil dans les ILA sont utiles pour déterminer les places à fermer, il nous est apparu que le critère lié à la qualité a été pris en compte dans une bien moindre mesure que celui lié à la répartition (en effet, c'est l'application de la formule du plan de répartition qui a dominé la détermination des places ILA à fermer dans les CPAS). Nous notons bien qu'il s'agit d'un choix politique mais cela n'aide pas à clarifier les choses si le but principal est d'assurer un réseau de qualité. En outre, le nombre de CPAS qui doit fermer plus de 50 % de ses places est très élevé. La question se pose donc de savoir si ces CPAS seront capables de continuer à garantir la même qualité d'accueil dès lors que plusieurs effets d'échelle importants disparaîtront. Et il leur faudra du temps pour s'adapter.
- Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : les CPAS sont contre la réduction du subside ILA de 2 %. Comme l'a montré le récent sondage de Fedasil sur l'ampleur des réserves en ILA, de nombreux CPAS n'ont pas ou ont peu de réserves. Une réduction de 2 % peut donc entraîner des pertes pour ces CPAS. Vu les mesures prévues concernant le sort des réserves ILA dans le futur, la question de l'accumulation de réserves excédentaires n'existera plus. Il n'y a donc pas lieu de réduire le subside ILA. Par ailleurs, Fedasil finalise les normes de qualité pour l'accueil en ILA (cf. supra). Les CPAS estiment que la réduction du subside ILA combinée à l'imposition de nouvelles normes de qualité risque d'induire un transfert de coûts à charge des pouvoirs locaux.

Pour conclure, l'accueil des demandeurs de protection internationale est et demeure une compétence fédérale et tous les coûts doivent donc être supportés par le Gouvernement fédéral. À cet égard, c'est aussi le Gouvernement fédéral qui doit prévoir et gérer au mieux cette politique. Des cycles liés aux besoins de places sont inévitables et cela n'a pas de sens de conserver des places vides sur le moyen ou le long terme, surtout pas avec la pénurie en

logements durables. Cependant, plus d'efforts pour y pallier permettraient d'éviter de devoir prendre des décisions dans la hâte, comme durant la crise durant la fin de l'année 2015. Plus spécifiquement, les Fédérations des CPAS demandent toujours que suffisamment de places tampons puissent être prévues pour faire face à une future crise. Elles exhortent également le Gouvernement à réfléchir à d'autres mesures et à des instruments permettant de mieux se projeter à moyen et à long terme, de réagir plus vite aussi et ne pas laisser un réseau ILA avec un taux de places vides si élevé durant si longtemps (deux ans).

Enfin, nous revenons sur un point assez urgent, à savoir le dossier des réserves actuelles en ILA. Le délai accordé aux CPAS pour se prononcer sur la mesure 75 % - 25 % a été prolongé au 31 août prochain, pour permettre aux CPAS de tenir compte du nombre et type de places ILA à fermer et de savoir si oui ou non une proposition d'investissement déjà introduite est acceptée par Fedasil. Tenant compte des demandes faites aux CPAS lors de l'enquête concernant la fermeture de places, il nous semble logique et raisonnable de permettre à certains CPAS d'utiliser leur réserve actuelle pour réaliser les adaptations nécessaires aux configurations demandées et/ou suggérées en type de places accueil. Nous avons abordé à plusieurs reprises ce point lors d'une réunion avec vos Collaborateurs et Fedasil ainsi qu'au cours de plusieurs réunions et échanges avec Fedasil. Malgré nos demandes répétées, à ce jour, il n'est toujours pas clair de savoir quels dossiers seront révisés par Fedasil : les dossiers introduits avant la circulaire en juillet 2017 ? Les dossiers introduits pendant la période du moratoire ? Les dossiers introduits dans le cadre de l'enquête concernant la fermeture de places ? Nous attendons toujours qu'une suite rapide et motivée soit accordée à tous ces dossiers de demandes d'utilisation des réserves introduites, à tout le moins dans un objectif de respect des principes de bonne gestion.

Nous demeurons à votre disposition pour toute explication ou information complémentaire et le cas échéant, pour une rencontre avec votre Cabinet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'État, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Michel COLSON et Jean SPINETTE
Coprésidents de la Fédération des CPAS
Bruxellois
de l'Association de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale



Rudy CODDENS
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

Copie de la présente est adressée pour information à :

- *Monsieur Denis Ducarme, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale ;*
- *Monsieur Jean-Pierre Luxen, Directeur général de Fedasil.*